

**LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018**

**ELEVES DE 6<sup>ème</sup> :**

**INTERNES**

9 h 00 – 10 h30 : Installation dans les chambres – Etat des lieux

10 h 30– 11 h 15 : Réunion de rentrée dans la salle de TV à l'internat (présence obligatoire des parents) - présentation de l'équipe encadrante (règlement de l'internat, explications sur les règles en collectivité - informations et questions diverses)

**DP et EXTERNES 6<sup>ème</sup> :**

11 h 15 : Accueil des DP et externes

**TOUS LES 6<sup>ème</sup> :**

11h30 à 12h30 : Réunion des élèves et de leur famille au CDI avec l'équipe pédagogique et éducative

12h40 à 14h00 : Repas (Les parents qui le souhaitent peuvent déjeuner avec leur enfant. Le signaler le matin au CPE à l'arrivée dans l'établissement prix du repas 3.50 €

14h00 à 17h00 : Prise en charge par les professeurs Principaux.

17h00 à 18h30 : Prise en charge des internes par la Vie Scolaire

**ELEVES INTERNES de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> :**

14h00 – 17h00 : Installation dans les chambres – État des lieux

17h00 – 18h30 : Réunion de rentrée dans la salle de TV à l'internat (présence obligatoire des parents) - présentation de l'équipe encadrante (règlement de l'internat, explications sur les règles en collectivité - informations et questions diverses)

MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

**LES 6<sup>ème</sup> :**

8h40 – 10h30      Prise en charge par la Vie Scolaire

**RENTREE DES ELEVES DE 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> :**

8h40 – 10h30      Prise en charge par les professeurs principaux – remise des livres,

**PUIS, POUR TOUS LES ELEVES**      10 h 50      Emploi du temps normal

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Horaires de classe :**

Lundi	9h20 à 13h06	- 14h00 à 17 h00
Mardi - Jeudi	8h40 à 12h40	- 14h00 à 17 h00
Mercredi	8h40 à 12h40	
Vendredi	8h40 à 12h40	- 13h40 à 15 h 33

**Livres scolaires :** l'établissement fournit les manuels. Les parents en sont financièrement responsables.

**Régime :** Le tarif de la demi-pension est de : 181,44 € pour le trimestre septembre-décembre 2018. Le forfait annuel 2018 s'élève à 450,36€

Le tarif de l'internat est de 562,80€ pour le trimestre septembre-décembre 2018. Le forfait annuel 2018 s'élève à 1 407 €.

Les tarifs sont arrêtés par le Conseil Départemental du Gers et changent au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La mise en place d'un prélèvement automatique mensuel est conseillée. Le dossier doit être retiré au bureau de la Gestionnaire le jour de la rentrée.

La facturation et le paiement sont trimestriels ; tout trimestre commencé dans une qualité est dû en totalité.

**Bourses :** Procédure informatisée : vous devez saisir votre dossier de bourse sur L'ENT : un lien direct vous aidera à la connexion. La procédure de connexion vous sera donnée à la rentrée. En cas de difficulté vous saisissez votre demande au collègue.

**Vêtements :** Afin d'éviter les pertes et oublis fréquents, nous vous demandons de bien vouloir **marquer les vêtements** des enfants : blousons, sweats, pulls, vêtements de sport. Chaque élève de la section environnement doit **obligatoirement** marquer tout son équipement  
**Tous les vêtements non réclamés par les familles à la fin de l'année scolaire sont donnés à une œuvre caritative.**